

ceste delibération est annulée car le montant de 126€ apparaît en double
avec la delibération n° 5112010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 23/06/10	L'an deux mil dix le 07 juillet à dix neuf heures
DATE D'AFFICHAGE : 07/07/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Claire RADREAU, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25</i>	Etaiet présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, BONNOT Monique, CLAUDON Pierre, CHATELAIN Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, GUERITEY Nadine. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : <i>Subvention Amicale des Classes 75-76-77</i>	Excusés : PETIT Betty a donné procuration à MERAUX Jocelyne, MORENO Christine a donné procuration à KNEPERT Pierre, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absents : GRILLOT Fabienne, MONNIN Jean-Pierre. Monsieur MOUHOT Marcel est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 126 € allouée à l'« Amicale des Classes 75-76-77 », (siège social : Mairie 01 rue des Fleurs 25550 BAVANS).

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal par 25 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION attribue à l'« Amicale des Classes 75-76-77 » la subvention exceptionnelle d'un montant de 126 €, précise en outre que les crédits sont à prélever au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le ..07/07/10
Publiée le ..07/07/10.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Po Le Maire

MAIRIE DE BAVANS
08. SEP. 2010
COURRIER REÇU

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 SEP. 2010
MONTBÉLIARD